ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3275

Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance primordiale du developpement de l'education artistique pour concourir a l'epanouissement et l'equilibre des jeunes. La creation de postes de conseillers pedagogiques en education musicale et en education physique a permis une amelioration sensible de ces deux disciplines. Il lui demande les mesures qu'il envisage quant a l'enseignement du dessin et des arts plastiques.

Texte de la réponse

Reponse. - Les enseignements artistiques ont fait depuis plusieurs annees l'objet d'un effort particulier du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Parmi les mesures prises pour favoriser le developpement de ces enseignements dans le premier degre figure la creation, au budget 1988, de 100 postes d'instituteur maitre-formateur se repartissant comme suit : 1o 71 pour les arts plastiques ; 2o 29 pour l'education musicale. D'autres actions sont mises en oeuvre pour l'annee scolaire 1988-1989, en particulier pour ameliorer la formation des instituteurs et des formateurs : 1o poursuite de la mise en place d'ateliers de pratique artistique dans les ecoles normales, destines principalement a prolonger, a raison de 3 heures par semaine pendant toute une annee scolaire, la formation artistique d'eleves-maitres volontaires. Le nombre de ces ateliers, qui peuvent etre d'arts plastiques, de musique, de theatre, etc. - ou interdisciplinaires - sera porte de 39 en 1987-1988 (annee experimentale) a environ 230 en 1988-1989 ; 2o attribution d'une aide financiere exceptionnelle aux instituteurs maitres-formateurs en arts plastiques et en education musicale places sous l'autorite des inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education : cette aide est destinee a l'organisation d'animations et d'actions de formation des instituteurs ; 3o organisation d'une formation renforcee pour les nouveaux instituteurs maitres-formateurs en arts plastiques et en education musicale ; cette formation de 6 a 8 semaines aura lieu dans le courant de l'annee 1988-1989 ; 4o realisation d'outils pedagogiques (brochures, productions audiovisuelles) qui seront mis a la disposition des formateurs, des instituteurs, des organismes culturels et des collectivites territoriales. Pour les eleves, l'effort sera poursuivi pour developper notamment les classes d'initiation artistique et des projets d'actions educatives, dont plus de 60 p 100 ont concerne les domaines artistiques en 1987-1988.

Données clés

Auteur : M. Vidal Joseph
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3275
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE3275

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2714